

Seislermäss 2025

Mérite culinaire de la Poire à Botzi AOP

Poire à Botzi AOP (Püschelibire) - Conditions de participation

- Le concours a lieu à Tavel, sous la tente Bar à l'extérieur de l'exposition de la « Seislermäss ». Il n'y a pas besoin d'entrée.
- Le concours se déroulera le vendredi 16 mai 2025 de 17h à 18h.
- Les recettes ou les plats (il peut y en avoir plusieurs par participant(e)) doivent être envoyés au plus tard le 31 mars 2025 au président du jury, Alain Bächler, Juchholzstrasse 3, 1712 Tafers ou par e-mail à pueschelibire@seislermaess.ch. (Tel. 079 652 44 34)
- Toute personne n'ayant jamais remporté le Mérite culinaire de la Poire à Botzi AOP peut participer au concours.
- Parmi toutes les recettes, les 10 meilleures et les plus originales seront sélectionnées par un jury interne et choisies pour la journée finale du 16 mai 2025.
- Le jour de la finale, les plats doivent être apportés au plus tard à 15 heures à la Seislermäss (Bar) et seront dégustés et notés à partir de 17 heures par un jury composé de sept personnes.
- Les trois premiers recevront un prix et seront annoncés directement après la dégustation
 1. Diplôme « Mérite culinaire de la Poire à Botzi » avec une invitation au Chapitre pour 2 personnes (valeur env. 300 CHF)
 2. Coffret cadeau avec assortiment de produits Poire à Botzi AOP (valeur env. 100CHF)
 3. Coffret cadeau avec assortiment de produits Poire à Botzi AOP (valeur env. 70 CHF)
 - Chaque finaliste reçoit le livre « La sublime Poire à Botzi »
- Les critères d'évaluation sont l'apparence, l'originalité et le goût, qui compte double.
- Le plus grand nombre de points gagne. En cas d'égalité de points, le président du jury tranche.
- Le vainqueur et son plat, avec sa recette, seront publiés sur Frapp et sur le site Internet de la Confrérie de la Poire à Botzi.